



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue, en présence et par visioconférence, à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le mardi 11 janvier 2022 à 19 h 30, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

Sont présents à cette séance et à cette visioconférence :

En présence :

Siège no 1 Madame Ginette Lessard
Siège no 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert
Siège no 4 Monsieur Claude Fournier
Siège no 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège no 6 Madame Coralie Rodrigue

Par visioconférence :

Siège no 2 Monsieur Marc Cloutier

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Ladite séance ordinaire est diffusée, en direct, sur la page Facebook de la municipalité.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Jean-Marc Doyon

Madame Edith Quirion, directrice générale / greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes à l'écoute.

2. TENU DE LA SÉANCE PAR VISIOCONFÉRENCE ET À HUIS CLOS

124708-01-2022 **CONSIDÉRANT** que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et ce, conformément à la *Loi sur la santé publique*;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire a été prolongé par différents décrets et qu'il est toujours effectif, à ce jour;

CONSIDÉRANT que depuis le 20 décembre 2021, les membres du conseil municipal doivent, autant que possible, tenir leurs séances par tout moyen leur permettant de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix, selon les modalités prévues par l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 (2020-049);

CONSIDÉRANT que, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit, tel qu'exigé, tenue sans la présence du public, les membres du conseil et les officiers municipaux étant autorisés, par les décrets et arrêtés ministériels actuellement en vigueur, à y être présents, à prendre part, délibérer et voter à cette séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil confirme que la présente séance et toute séance ultérieure, jusqu'à ce que la situation sanitaire le permette, en considérant les règles fixées par le ministre de la Santé, soient tenues sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence ;

Que la séance soit publicisée, dès que possible, selon les règles juridiques applicables par l'un ou l'autre des arrêtés ministériels applicables soit, ici par vidéo sur le site internet de la municipalité.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

124709-01-2022 Il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 34 : Autres items.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. TENUE DE LA SÉANCE PAR VISIOCONFÉRENCE ET À HUIS CLOS
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2021, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2021 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 15 DÉCEMBRE 2021

LÉGISLATION

5. ADOPTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 609-2021 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022 ET LES MODALITÉS DE LEUR PERCEPTION
6. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET : RÈGLEMENT NUMÉRO 610-2022 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS
7. MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME : RECONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE D'USINAGEXPRESS
8. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS 2021



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

9. ÉLECTION MUNICIPALE : RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE
D'ÉLECTION

N° de résolution
ou annotation

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10. AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL : MANDAT –
ENGLobe
11. PROMESSE D'ACHAT ET DE VENTE – COUTURE ENTREPRISE
12. ANNULATION : DEMANDE DE CA – COURS D'EAU
VEILLEUX/BRETON – SECTEUR RUE A.-POULIN
13. IMPLANTATION TEMPORAIRE D'UN CONTENEUR AU 287,
ROUTE 271
14. DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE – CHEMIN DE LA CEINTURE :
- 14.1 MANDAT POUR LE DÉBOISEMENT – MONSIEUR RENÉ
BUSQUE ;
 - 14.2 MANDAT À LA FIRME WSP POUR LA CONCEPTION DES
PLANS POUR CONSTRUCTION ;
 - 14.3 MANDAT – BIOLOGISTE
 - 14.4 MANDAT – LABORATOIRE
 - 14.5 MANDAT – ARPENTEUR-GÉOMÈTRE
 - 14.6 DEMANDE DE CA AU MELCC
 - 14.7 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU
PROGRAMME AIRRL

AQUEDUC – ÉGOUTS – ORDURES

15. REMPLACEMENT DES AUTOMATES : SP-3 ET SP-4
16. PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS
SEPTIQUES – RÈGLEMENT 608-2021 : 254, ROUTE 271

FINANCES

17. COMPTES DU MOIS
18. LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA
MUNICIPALITÉ
19. ANNULATION : COMPTES À RECEVOIR / CHÈQUES EN
CIRCULATION

TRAVAUX PUBLICS

20. ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DU DÉPUTÉ : DEMANDE
D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL
(ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DU DÉPUTÉ)
21. ACHAT : 2^E ONE-WAY



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

22. RÉPARATION DE LA PÉPINE - ROUE AVANT DU CÔTÉ GAUCHE
DU CHAUFFEUR

N° de résolution
ou annotation

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

23. OH DU SUD DE LA CHAUDIÈRE : BUDGET RÉVISÉ

LOISIRS – SÉCURITÉ PUBLIQUE – SÉCURITÉ CIVILE

24. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE L'ENVOLUME :

- 24.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2022;
24.2 PROJET DE RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE AU
152, RUE PRINCIPALE :

- 24.2.1 RÉNOVATION;
24.2.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FDT

25. RELOCALISATION DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE : RÉSILIATION
DU BAIL AVEC LA FABRIQUE

26. SERVICE DES INCENDIES – ACHAT DES
IMMOBILISATIONS 2022 : AUTORISATION D'ACHAT AU
DIRECTEUR INCENDIE

PERSONNEL

27. DÉMISSION :

- 27.1 MONSIEUR YANN POMERLEAU, JOURNALIER-
OPÉRATEUR

- 27.2 MONSIEUR DANICK LAFRAMBOISE AU POSTE DE
COORDONNATEUR EN LOISIR ET À LA CULTURE

28. ABOLITION : POSTE DE RESPONSABLE À L'URBANISME, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES COURS D'EAU

29. EMBAUCHE :

- 29.1 ADJOINTE ADMINISTRATIVE
29.2 CHAUFFEUR DE CAMION ET/OU PRÉPOSÉ AU
DÉNEIGEMENT

30. EMPLOI ÉTÉ CANADA : PRÉPOSÉ AUX ESPACES VERTS

31. IPC 2022

32. CORRESPONDANCE

33. RAPPORT DES COMITÉS

34. AUTRES ITEMS



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

- CONTRAT DE TRAVAIL :
 - LINE LESSARD, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE ADJOINTE
 - RICHARD DEBLOIS, BRIGADIER
 - FRANÇOIS BONENFANT, PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DE LA GLACE
 - CHARLES ROY-GILBERT, SURVEILLANT DE LA PATINOIRE ET DU CHALET DE L'OTJ

35. PÉRIODE DE QUESTIONS

36. CLÔTURE DE LA SÉANCE

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2021, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2021 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 15 DÉCEMBRE 2021

124710-01-2022 Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2021, de la séance extraordinaire du 15 décembre 2021 et de la séance d'ajournement du 15 décembre 2021 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les procès-verbaux des séances mentionnées, comme rédigés, par madame Édith Quirion, directrice générale/greffière-trésorière.

5. ADOPTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 609-2021 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022 ET LES MODALITÉS DE LEUR PERCEPTION

124711-01-2022 Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement numéro 609-2021 traitant de l'imposition des taux de taxes et des tarifs de compensation des services pour pourvoir aux dépenses de l'année 2022.

Comme exigé par la loi, un projet de règlement a été présenté à la séance d'ajournement du 15 décembre 2021. Les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement 72 heures avant son adoption et des copies ont été mises à la disposition du public avant l'ouverture de la présente séance.

6. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET : RÈGLEMENT NUMÉRO 610-2022 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

7. MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME : RECONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE D'USINAGE EXPRESS



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

124712-01-2022
N° de résolution
ou annotation

Considérant que les propriétaires de la compagnie Usinage Xpress ont déposé une demande de permis pour reconstruire l'immeuble situé au 136, rue Principale, incendié le 25 novembre 2021 ;

Considérant que selon les règlements d'urbanisme de la municipalité, ledit immeuble peut être reconstruit au même endroit puisqu'il est reconnu comme dérogatoire protégé par droit acquis ;

Considérant que selon les plans déposés, seule la marge de recul arrière ne respecte pas les règlements d'urbanisme dû à la forme irrégulière du terrain et à sa grande superficie ;

Considérant qu'il est opportun de modifier les règlements d'urbanisme ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme d'avocats Tremblay Bois pour rédiger les différents documents en vue de la modification réglementaire mentionnée en préambule.

8. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS 2021

124713-01-2022 Il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours de l'exercice 2021 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ déposée par Madame Édith Quirion, directrice générale et greffière-trésorière.

Comme exigé par la loi, une copie sera publiée sur le site internet de la municipalité avant le 31 mars 2022.

9. ÉLECTION MUNICIPALE : RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

10. AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL : MANDAT - ENGLOBE

Ce point est annulé.

11. PROMESSE D'ACHAT ET DE VENTE - COUTURE ENTREPRISE

124714-01-2022 **Considérant** que la municipalité est intéressée à acquérir de la compagnie Couture Entreprise une partie du lot 4 698 876 d'une superficie de 12 600 pieds carrés en vue de la construction d'une rue donnant accès à l'agrandissement du parc industriel, lot 6 408 013 ;

Considérant qu'en vertu de la résolution 124689-12-2021, une promesse d'achat et vente a été rédigée ;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner le contenu de la promesse d'achat et vente et d'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer ladite promesse d'achat et vente.

12. ANNULATION : DEMANDE DE CA - COURS D'EAU VEILLEUX/BRETON - SECTEUR RUE A.-POULIN

Ce point est remis à la prochaine séance.

13. IMPLANTATION TEMPORAIRE D'UN CONTENEUR AU 287, ROUTE 271

N'ayant pas reçu le plan d'implantation exigé par le demandeur, ce point ne peut être traité.

14. DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE - CHEMIN DE LA CEINTURE :

14.1 MANDAT POUR LE DÉBOISEMENT - MONSIEUR RENÉ BUSQUE ;

124715-01-2022 **Considérant** que le conseil municipal a comme projet de devancer les travaux de prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur le Chemin de la Ceinture afin d'offrir le plus rapidement possible des terrains pour la construction résidentielle ;

Considérant que dans cette optique, une offre de services a été demandée à monsieur René Busque pour le déboisement du lot 4 698 631- Chemin de la Ceinture, offrant ainsi, aux nouveaux propriétaires, des terrains prêts à construire ;

Considérant qu'une majorité d'élus croient qu'au contraire, des terrains boisés intéresseront davantage les futurs acheteurs étant donné l'éventail de possibilités s'offrant à eux eu égard à l'implantation du bâtiment et à l'aménagement paysager ;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à la majorité des conseillers présents (monsieur Claude Fournier vote contre la proposition) de ne pas donner suite à l'offre de services déposée par monsieur René Busque pour les raisons invoquées en préambule et le remercier pour son intérêt à travailler pour notre municipalité.

14.2 MANDAT À LA FIRME WSP POUR LA CONCEPTION DES PLANS POUR CONSTRUCTION ;

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

14.3 MANDAT - BIOLOGISTE

Ce point est remis à la séance d'ajournement.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

14.4 MANDAT – LABORATOIRE

Ce point est remis à la séance d’ajournement.

14.5 MANDAT – ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

Ce point est remis à la séance d’ajournement.

14.6 DEMANDE DE CA AU MELCC

Ce point est remis à la séance d’ajournement.

14.7 DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIRRL

Ce point est remis à la séance d’ajournement.

15. REPLACEMENT DES AUTOMATES : SP-3 ET SP-4

Dans l’attente des soumissions, ce point est remis à la séance d’ajournement.

16. PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – RÉGLEMENT 608-2021 : 254, ROUTE 271

124716-01-2022 Considérant que les propriétaires du 254, Route 271 ont déposé l’annexe A dûment complété du règlement numéro 608-2021 concernant le programme de mise aux normes des installations septiques et accompagné d’un certificat de conformité signé et scellé par un professionnel compétent en la matière ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l’unanimité des conseillers présents de verser l’aide financière prévue au règlement numéro 608-2021 mentionné en préambule aux propriétaires du 254, Route 271 d’un montant de mille quatre cents dollars (1 400 \$).

17. COMPTES DU MOIS

124717-01-2022 Il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’approuver la liste des comptes payés et à payer d’une somme de 158 847,77 \$ et d’autoriser leur paiement.

18. Liste des personnes endettées envers la municipalité

124718-01-2022 Considérant qu’un avis de rappel a été transmis aux payeurs retardataires accompagné de la résolution 124679-12-2021 les avisant que leurs noms apparaîtront sur la liste des contribuables endettés envers la municipalité pour non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires si leur solde de l’année 2021 n’est pas acquitté avant le 6 janvier 2022 ;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

Considérant que comme prévu, ladite liste exigée par l'article 1022 du Code municipal du Québec est déposée au conseil municipal ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transmettre un 2^e avis de rappel aux contribuables en défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires ; d'exiger le paiement complet avant le lundi 24 janvier 2022 ; après cette date, les noms des personnes endettées seront transmis à la MRC de Beauce-Sartigan en vue de la vente pour non-paiement de taxes municipales et/ou scolaires et une pénalité de 500 \$ s'ajoutera automatique sur leur compte.

19. ANNULATION : COMPTES À RECEVOIR / CHÈQUES EN CIRCULATION

124719-01-2022 Il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler les comptes à recevoir et les chèques en circulation suivants :

Comptes à recevoir :

- CRF2000136 d'un montant de 20 \$;

Chèque en circulation :

- C2000148 d'un montant de 149,60 \$
- C2000157 d'un montant de 117,67 \$
- C2000172 d'un montant de 3,89 \$
- C2000180 d'un montant de 149,53 \$
- C2000214 d'un montant de 75,00 \$
- C2100076 d'un montant de 327,68 \$
- C2100134 d'un montant de 162,28 \$
- C2100184 d'un montant de 390,92 \$
- C2100195 d'un montant de 60,00 \$.

20. ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DU DÉPUTÉ : DEMANDE D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DU DÉPUTÉ)

124720-01-2022 **Considérant** que chaque année, la municipalité apporte des améliorations à son réseau routier ;

Considérant qu'il est prévu pour l'année 2022, de procéder au creusage et nettoyage des fossés d'une partie du rang St-Henri Est ;

Considérant que le rang St-Henri Est est une route collectrice de deux municipalités voisines (Saint-Benoît-Labre et Saint-Georges) ;

Considérant que les travaux sont estimés à cinquante mille dollars (50 000 \$) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adresser à notre député provincial, monsieur Samuel Poulin, une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – volet



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

projets particuliers d'amélioration (Enveloppe discrétionnaire) pour un montant de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) en vue de procéder au creusage et nettoyage des fossés d'une partie du rang St-Henri Est.

21. ACHAT : 2^E ONE-WAY

124721-01-2022 **Considérant** qu'il a été prévu aux immobilisations 2022 de faire l'acquisition d'un sens unique (one-way) supplémentaire ;

En conséquence, il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'un sens unique auprès du Groupe Déziel pour la somme de seize mille trois cent quatre-vingt-dix-sept dollars et quatre-vingt-dix-huit sous (16 397,98 \$), taxes incluses et transport en sus.

22. RÉPARATION DE LA PÉPINE – ROUE AVANT DU CÔTÉ GAUCHE DU CHAUFFEUR

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

23. OH DU SUD DE LA CHAUDIÈRE : BUDGET RÉVISÉ

124722-01-2022 **Considérant** que des travaux majeurs (projet spécial) sont, présentement, en cours à l'immeuble de St-Benoît ;

Considérant que l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière anticipe un surplus budgétaire ;

Considérant que du côté du bureau de l'office - secteur Saint-Frédéric, des travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout imprévus doivent être réalisés ;

Considérant que l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière demande à la SHQ l'autorisation de transférer 35 000 \$ (capitalisable) du projet de Saint-Benoît vers le projet de Saint-Frédéric ;

Considérant que la municipalité de Saint-Benoît doit approuver, préalablement, ce transfert ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le transfert de trente-cinq mille dollars (35 000 \$) (capitalisable) du projet du secteur de Saint-Benoît pour couvrir les dépenses d'infrastructures du secteur de Saint-Frédéric ; il est à noter que la municipalité ne perd aucun sous dans ce transfert et assure, ainsi, une bonne relation entre les différents secteurs faisant partie de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière.

24. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE L'ENVOLUME :

24.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2022;

124723-01-2022 **Considérant** que le comité de la bibliothèque L'Envolume demande une aide financière de trois mille trois cents dollars (3 300 \$) pour équilibrer son budget 2022 ;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande d'aide financière présentée par la responsable de la bibliothèque l'Envolume pour la somme mentionnée en préambule.

24.2 PROJET DE RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE AU 152, RUE PRINCIPALE :

24.2.1 RÉNOVATION;

124724-01-2022 **Considérant** que le conseil municipal a comme projet de relocaliser la bibliothèque municipale l'Envolume et la Société Historique de Saint-Benoît-Labre dans le bâtiment municipal situé au 152, rue principale;

Considérant que pour ce faire, des rénovations sont à réaliser notamment l'aménagement d'une entrée du côté nord de la bâtisse, l'ajout d'une toilette au rez-de-chaussée, l'aménagement d'un local pour la conciergerie au rez-de-chaussée, remplacer les revêtements de plancher et détruire des divisions dont celles-ci sont évaluées approximativement à 50 000 \$;

En conséquence, il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les rénovations mentionnées en préambule; les travaux seront réalisés en régie interne, et ce, conditionnellement à l'obtention de l'aide financière dans le cadre du Fonds du développement du territoire.

24.2.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FDT

124725-01-2022 Il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du fonds du développement du territoire pour les travaux de rénovation du bâtiment municipal situé au 152, rue Principale en vue de relocaliser les locaux de la Bibliothèque municipale L'Envolume et la Société Historique de Saint-Benoît-Labre.

**25. RELOCALISATION DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE :
RÉSILIATION DU BAIL AVEC LA FABRIQUE**

124726-01-2022 **Considérant** que le conseil municipal a comme projet de relocaliser les locaux de la Société Historique de Saint-Benoît-Labre dans le bâtiment municipal situé au 152, rue Principale;

Considérant que le déménagement est prévu au cours de l'été 2022 ;

Considérant que la municipalité n'aura plus besoin du loyer situé au 58, rue de la Fabrique appartenant à la Fabrique Notre-Dame-des-Amériques;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin au bail liant la municipalité et la Fabrique Notre-Dame-des-Amériques dès la fin du déménagement et de verser l'équivalent de trois mois de loyer en guise de dédommagement.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

**26. SERVICE DES INCENDIES - ACHAT DES
IMMOBILISATIONS 2022 : AUTORISATION D'ACHAT AU
DIRECTEUR INCENDIE**

124727-01-2022 Comme chaque année, le directeur des incendies, monsieur Michel Boucher, demande une résolution pour être autorisé à procéder aux achats des immobilisations prévues au budget 2022.

Dans un désir d'implication et voulant développer davantage le dialogue entre les élus responsable de dossier et les fonctionnaires responsables de services, les membres du conseil demandent à monsieur Boucher de présenter et discuter des demandes d'achat avec l' élu responsable du service des incendies pour une présentation au conseil municipal.

27. DÉMISSION :

**27.1 MONSIEUR YANN POMERLEAU, JOURNALIER-
OPÉRATEUR**

124728-01-2022 **Considérant** que le 16 décembre dernier, monsieur Yann Pomerleau a remis sa démission à titre de journalier-opérateur ;

Considérant qu'il désire relever de nouveaux défis dans une nouvelle entreprise ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la démission de monsieur Yann Pomerleau ; de le remercier pour son excellent travail au cours de son mandat et de lui souhaiter la meilleure des chances dans ses futurs projets.

**27.2 MONSIEUR DANICK LAFRAMBOISE AU POSTE DE
COORDONNATEUR EN LOISIR ET À LA CULTURE**

124729-01-2022 **Considérant** que le 21 décembre dernier, monsieur Danick Laframboise a remis sa démission à titre de coordonnateur en loisir et à la culture ;

Considérant qu'il désire relever de nouveaux défis ;

En conséquence, il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la démission de monsieur Danick Laframboise ; de le remercier pour son excellent travail et de lui souhaiter la meilleure des chances dans ses futurs projets.

**28. ABOLITION : POSTE DE RESPONSABLE À L'URBANISME, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES COURS D'EAU**

124730-01-2022 **Considérant** que depuis le 25 octobre 2021, deux ressources travaillent au sein du service d'urbanisme de la municipalité ;

Considérant que la charge de travail n'est pas assez importante pour conserver deux ressources à ce poste ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à la majorité des conseillers présents (monsieur Jonathan Pépin vote contre la proposition) d'abolir le poste de



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

responsable de l'urbanisme, de l'environnement et des cours d'eau occupé par monsieur Buttle-Tardif ; nonobstant la période de probation en cours de monsieur Buttle-Tardif, une indemnité de départ équivalent à 2 semaines de travail lui sera versée, en plus, de lui fournir une lettre de recommandation ; de remercier monsieur Buttle-Tardif pour son excellent travail au cours de son mandat et de lui souhaiter la meilleure des chances dans sa recherche d'emploi.

29. EMBAUCHE :

29.1 ADJOINTE ADMINISTRATIVE

124731-01-2022 **Considérant** que la charge de travail ne cesse d'augmenter pour l'équipe de l'administration municipale ;

Considérant que dans l'attente de l'embauche d'une adjointe administrative permanente, les services d'une ressource temporaire sont nécessaires ;

Considérant que madame Isabelle Dion offre ses services comme contractante à titre d'adjointe administrative pour une période de trois mois, à concurrence, de trois jours par semaine ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la contractante, madame Isabelle Dion, à titre d'adjointe administrative pour un salaire de vingt-neuf (29 \$) dollars l'heure, à concurrence, de trois jours par semaine pour une période de trois mois.

29.2 CHAUFFEUR DE CAMION ET/OU PRÉPOSÉ AU DÉNEIGEMENT

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

30. EMPLOI ÉTÉ CANADA : PRÉPOSÉ AUX ESPACES VERTS

124732-01-2022 **Considérant** que le conseil municipal désire retenir les services d'un étudiant à l'été 2022 pour l'entretien des espaces verts et du jardin communautaire ;

Considérant que ledit emploi est admissible au programme d'aide financière Emploi Été Canada ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emploi Été Canada 2022 en vue de l'embauche d'un étudiant d'une durée de huit (8) semaines à concurrence de 35 heures par semaine pendant la période estivale; la rémunération pour ce poste est fixée à quatorze dollars et quatre-vingt-cinq sous (14,85 \$) de l'heure; d'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

31. IPC 2022

124733-01-2022 **Il** est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appliquer le taux



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

de l'IPC de la province de Québec du mois de septembre 2021 soit 5,1 % pour les augmentations salariales des élus dans l'attente de la modification réglementaire ; ledit règlement sera rétroactif au 1^{er} janvier 2022.

32. CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Édith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de décembre 2021.

33. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, fait un compte-rendu de la dernière réunion des maires à la MRC de Beauce-Sartigan.

Monsieur Claude Fournier, conseiller responsable de la bibliothèque et de la culture, fait un compte-rendu sur le projet de relocalisation de la bibliothèque municipale l'Envolume et la Société Historique.

34. AUTRES ITEMS

• **CONTRAT DE TRAVAIL : LINE LESSARD, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE ADJOINTE**

124734-01-2022 Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la directrice générale / greffière-trésorière à signer le contrat de travail modifié en vertu des négociations intervenues avec madame Line Lessard.

• **CONTRAT DE TRAVAIL : RICHARD DEBLOIS, BRIGADIER**

124735-01-2022 Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la directrice générale / greffière-trésorière à signer le contrat de travail modifié en vertu des négociations intervenues avec monsieur Richard Deblois.

• **CONTRAT DE TRAVAIL : FRANÇOIS BONENFANT, PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DE LA GLACE**

124736-01-2022 Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la directrice générale / greffière-trésorière à signer le contrat de travail modifié en vertu des négociations intervenues avec monsieur François Bonenfant.

• **CONTRAT DE TRAVAIL : CHARLES ROY-GILBERT, SURVEILLANT DE LA PATINOIRE ET DU CHALET DE L'OTJ**

124737-01-2022 Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la directrice générale / greffière-trésorière à signer le contrat de travail modifié en vertu des négociations intervenues avec monsieur Charles Roy-Gilbert.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

35. PÉRIODE DE QUESTIONS

N° de résolution
ou annotation

Les personnes présentes et à l'écoute posent des questions aux membres du conseil.

36. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

124738-01-2022 Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la présente séance au mercredi 26 janvier 2022 à 19 h 30. Il est 20 h.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Jean-Marc Doyon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.


JEAN-MARC DOYON, MAIRE


EDITH QUIRION, D. G. - GREFF. - TRÉS.